



Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Echallens du 23 mai 2024

Présidence : Patrick MORIER GENOUD (Echallens Autrement)
Secrétariat : Mareva MARTIN (Secrétaire)

La séance est ouverte à 20h00.

1) **Bienvenue**

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers présents et aux membres de la Municipalité.

2) **Appel :**

45 (quarante-cinq) membres répondent à l'appel. 7 (sept) sont excusés, 2 (deux) sont absents et une personne annoncée comme arrivant en retard. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

3) **Dépôts :**

Le Bureau n'a enregistré aucun dépôt.

4) **Communications du Bureau :**

4.1 Carnet rose et mariage

M. Simon ALBERS s'est marié et porte désormais le nom de JAUNIN et M. Quentin WAEBER est, quant à lui, devenu papa d'une petite Talhia.
L'assemblée applaudit les deux heureux événements.

4.2 Prochain Conseil communal

Il aura lieu, comme prévu, le 20 juin et une collation suivra la séance.

4.3 Prochain scrutin

Il aura lieu le 9 juin et les membres du Bureau (et le scanner) se chargeront du dépouillement.



4.4 Démissions

Le Bureau a reçu deux démissions de membre de la COGEST et ce pour la fin du mois de juin. Il s'agit de Messieurs Philippe LANDRY et Philippe PITTET. Le Président donne lecture des deux courriers de démission et les remercie pour le travail accompli au sein de ladite commission permanente.

4.5 Sortie du Conseil communal

Elle aura lieu le 15 juin 2024 et elle sera essentiellement gourmande.

5) **Communications de la Municipalité**

5.1 Communication 2024-01 : retour des analyse effectuées concernant la télégestion de l'éclairage (complément de la réponse municipale au postulat de Madame Anne-Laure Botteron et Consorts "Lutte contre la pollution lumineuse")

La lecture de la communication municipale n'étant pas demandée, le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

5.2 Communication de Mme Corinne SAUTY, Municipale - Rapport des délégués à l'ARASPE

Mme Corinne SAUTY, Municipale, donne lecture de la communication municipale 2024-02.

Les délégués à l'ARASPE (un Municipal par commune membre) se sont réunis le 15 mai dernier pour statuer sur le projet de modification des statuts de l'ARASPE, la gestion, les comptes et le rapport annuel 2023.

Le CODIR proposait une modification des statuts en raison de la suppression des Agences d'assurances sociales du Mont-sur-Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne mentionnées dans les statuts. Les principales modifications portaient sur la suppression de cette mention, mais aussi sur la composition du Conseil intercommunal, du Comité de direction et de la Commission de gestion et des finances. Le projet de modification des statuts a été accepté par les délégués à la majorité moins deux refus.

Ce projet sera ensuite soumis aux Conseils communaux et Conseils généraux de toutes les Communes membres. Un préavis sera donc soumis à votre Conseil lors d'une séance de l'automne prochain.

La dernière étape et avant rentrée en vigueur des nouveaux statuts, le projet devra être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

La gestion, les comptes et le rapport annuel 2023 ont été acceptés à l'unanimité.

En fin de séance, Mme STANO, directrice de l'ARASPE a présenté le projet « Click-Ensemble » visant à combattre la fracture numérique au travers d'ateliers pratiques, 25 ateliers ont été organisés avec la participation de 170 personnes.



La direction a également présenté trois thématiques de l'action sociale déployée par l'ARASPE :

- Aide au relogement
- Insertion des jeunes adultes
- Accompagnement administratif des seniors.

5.3 M. Sébastien SALVI, Municipal – Bilan de la patinoire

Lors de la séance du 18 avril dernier, durant les points divers, M. Blaise VIONNET souhaitait en savoir plus sur le fonctionnement et le bilan de la patinoire. M. Sébastien SALVI, Municipal, a rencontré les responsables de la patinoire. Une meilleure préparation doit être entreprise l'année prochaine avec plus de sponsors et plus de publicité. Elle espère, également, organiser plus de soirées entreprise et privée (il n'y en a eu que deux lors de la saison dernière). Les enfants sont définis comme le public cible de cette infrastructure mais elle est ouverte à tous.

Les services publics ont participé, comme prévu au montage et démontage de la structure. Les membres du tennis club et autres bénévoles se sont chargés des panneaux de protection.

Le premier exercice présente un excédent de charges et, par conséquent, la Municipalité a reporté l'encaissement du premier loyer.

Concernant la fréquentation, ce sont plus de 580 billets enfants qui ont été vendus contre 330 entrées adultes. A cela s'ajoute une quarantaine de classes des écoles de la région.

Pour conclure, la Municipalité tient à remercier toutes les personnes impliquées, voire très impliquée dans ce projet.

5.4 M. Serge BORNICK, Syndic – Séance d'information

Vous devriez avoir reçu le flyer pour une séance d'information le 3 juin, aux Trois Sapins concernant le projet sis sur le site sportif des Trois Sapins. Il existera également la possibilité de remplir un sondage en ligne.

5.4 M. Serge BORNICK – Halte estivale

La Municipalité rappelle que dès le 5 juin, la saison de la "halte estivale" est ouverte. C'est à cette date que la Municipalité tiendra le bar.

6) **Communications des délégués aux associations intercommunales**

6.1 ARGDV

Le Bureau a reçu et transmis au Conseil communal le rapport de l'ARGDV. La lecture n'en est pas demandée.

6.2 EFAJE

Le Président passe la parole à Mme Christine TRENZ MAGNIN.

En quelques mots, l'EFAJE a eu son assemblée générale le 1^{er} mai dernier avec la présentation des comptes et le passage à MCH2. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Il y a, actuellement, une réflexion et une étude sur la possibilité d'un passage du statut d'association à une association intercommunale. Une commission a été nommée.

L'EFAJE a fermé certaines UAPE (avec 36 places et moins) les mercredis car ce jour les structures d'accueil étaient très peu fréquentées. La prochaine AG se fera le 25 septembre et cela sera la présentation du budget 2025.

7) **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024**

Plusieurs modifications ont été demandées :

- Remplacement de CSS par TCS ;
- Modification des propos de Mme Céline MULLER, Municipale. Il s'agissait de clarifier si le subventionnement des vélos électriques relevait de la mobilité ou de la durabilité. Il relève à présent de la durabilité ;
- Deux fautes d'orthographe ;
- Une mise en page de pied de page.

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 1 abstention.

8) **Demande d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 790'000.- destiné à la mise en place d'une série de mesures et travaux améliorant les cheminements de mobilité douce (piétons et vélos) pour accéder aux sites scolaires (PM 2024-04)**

8.1 Préambule

Le Président passe la parole à M. Jean-Christophe BOILLAT, Président de la COMob. Il présente et résume son rapport.

La Commission désignée est composée de :

- Mme Fabiana DI BELLA
- M. Michaël COMTE
- M. Blaise VIONNET
- M. Frédéric BOURGEOIS
- M. Eric VIDELIER
- M. Stéphane KALTENRIEDER
- M. Jean-Christophe BOILLAT.



8.2 Introduction

D'entente avec le bureau du Conseil, l'étude du préavis a été confiée à la Commission de mobilité (COMob). Cette commission suit ce dossier depuis le début et a contribué activement aux différentes étapes entre la prise en compte du problème par la Municipalité et le préavis déposé.

8.3 Contexte et historique

Afin de favoriser l'accessibilité aux sites scolaires à pied et à vélo, le fait d'offrir des itinéraires sûrs est essentiel, aussi bien pour les enfants que pour leurs parents ou accompagnants. En effet, l'absence de continuité des itinéraires ou les détours imposés constituent souvent un motif de renoncement et, dans le cas de l'accessibilité scolaire, un recours accru à l'usage de l'automobile pour déposer son enfant.

Suite à diverses demandes de citoyens faisant le même constat - en particulier pour le cheminement des jeunes écoliers depuis les quartiers éloignés du site de Court-Champ - des études ont été menées en 2020-2021. Il est à noter que cette problématique était devenue plus importante dans la mesure où tous les sites scolaires pour les enfants « 1P à 8P » ont été regroupés sur le site de Court-Champ en 2018.

La Municipalité a décidé d'étudier la question de manière globale pour tous les quartiers du territoire communal et pour l'accessibilité aux sites scolaires des Trois-Sapins et de Court-Champ

8.4 Déroulement de l'étude

L'étude s'est faite en 3 parties :

1. Diagnostic global de la situation et définitions des objectifs ;
2. Etablissement d'un concept de liaison piétonnes et cyclables entre les quartiers et les établissements scolaires
3. Identification des mesures à prendre pour sécuriser les itinéraires.

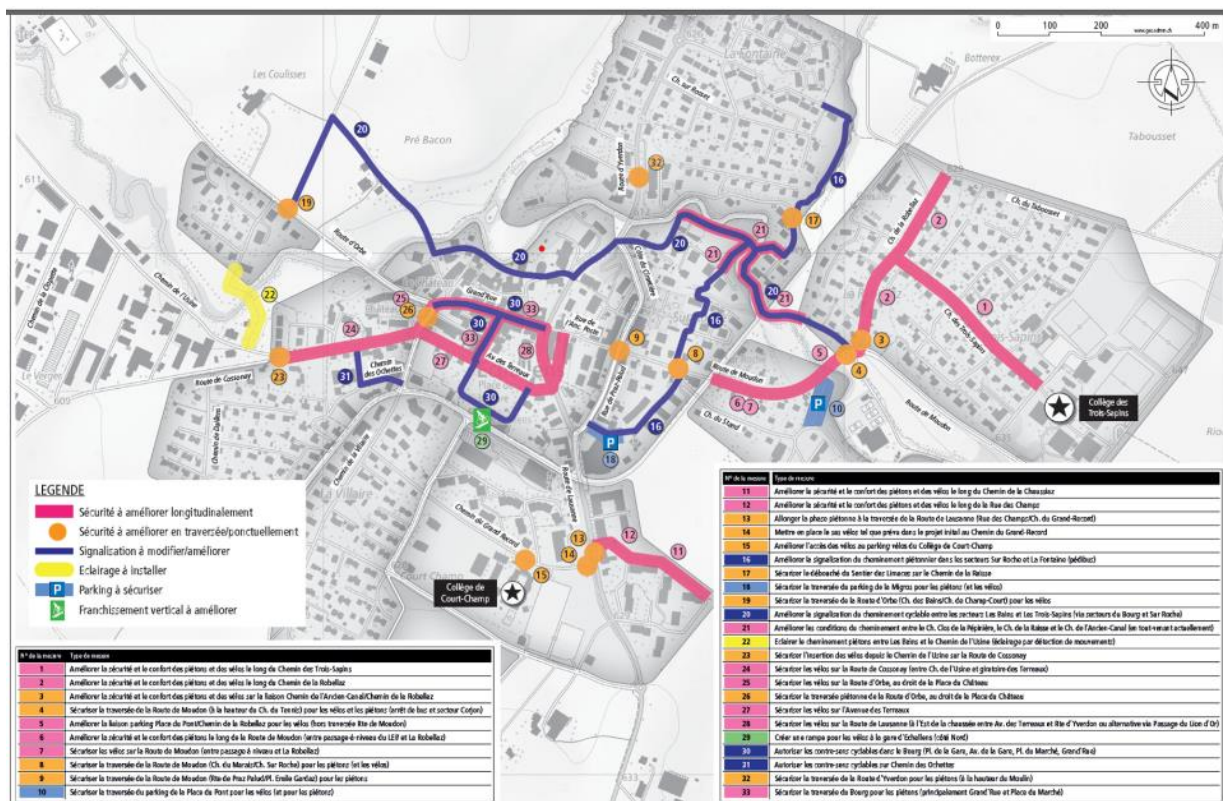
Cette étude a permis d'identifier 33 mesures permettant d'améliorer la sécurité. La Municipalité les a ensuite priorisées avec une échelle de 3 seuils (cf. image ci-après).



Conseil communal d'Echallens

Registre des procès-verbaux

Législature 2021-2026



Priorité 1 : Certaines mesures « simples » ont déjà été réalisées.

Toute une série de mesures légères sont également réalisables à court terme et font l'objet du présent préavis. De plus, la traversée piétonne de la route de Moudon vers le Tennis - relativement importante en termes de travaux, mais également en termes de sécurité et de nombre d'itinéraires impactés - a également été intégrée à ce préavis.

Priorité 2 : certaines mesures impliquent encore des démarches avec des propriétaires privés et sont en cours de réflexion.

Priorité 3 : Certaines mesures impliquent une emprise importante et doivent être intégrées dans un projet d'ensemble (aménagements linéaires le long des routes de Moudon et d'Orbe par exemple).

Elles ne font pas l'objet du présent préavis (priorité 3/rouge dans l'annexe 3). Ceci ne signifie pas qu'elles sont abandonnées, mais qu'elles seront réalisées à plus long terme et de manière coordonnée avec des réfections lourdes des chaussées.



8.5 Compléments et remarques de la Commission par rapport aux mesures faisant l'objet du préavis 04-2024

Les mesures faisant l'objet du préavis ont été listées de A à M dans le chapitre 3.1 du préavis. La Commission relève ici les compléments et remarques apportés à la description de ces mesures figurant dans le préavis.

8.6 Quelques détails sur certaines priorités

8.6.1 Sécurisation du carrefour Moudon/Robellaz/Tennis (A)

Compte tenu des autorisations en cours et des contraintes d'accès au centre collecteur, l'objectif de réalisation annoncé à ce jour se situe entre novembre 2024 et mars 2025.

L'arrêt côté nord ne pourra pas être mis en conformité Lhand en raison des contraintes d'accès privé (contrainte technique). Un déplacement d'arrêt a été étudié mais non retenu car il apportait d'autres problématiques.

8.6.2 Route de Lausanne – création de 2 sas pour cyclistes (F)

Le sas vélo prévu au débouché de la rue de l'Ancienne-Poste permettra également un tourner-à-gauche indirect depuis la rue de Lausanne vers la Grand-Rue, pour les cyclistes moins habitués au trafic.

8.6.3 Chemin de la Chaussiaz (G)

Le passage des vélos n'est pas intégré dans la description mais pourra venir dans les réflexions encore à mener, en particulier en lien avec les aspects de visibilité dans le virage menant au chemin de Neyrin (en direction du Stand de Tir).

8.6.4 Gare d'Echallens (H)

Un commissaire signale avoir reçu des plaintes et constaté que les supports de stationnement vélos disposés près de la Gare ne sont pas appropriés (risque de roue pliée). La Commission a demandé si un remplacement de ces supports pouvait être envisagé, par exemple dans le budget du préavis (divers).

8.6.5 Contresens cyclable sur la Grand Rue (L)

L'intérêt de ce contresens est confirmé par les commissaires se déplaçant régulièrement à vélo. Toutefois, le cumul des complications pour le réaliser a incité la Municipalité à ne pas retenir un tel aménagement dans un premier temps (suppression de places de parcs dans un secteur sensible, génie-civil et modification importante de la signalisation lumineuse avec des coûts importants). Le souhait de la Municipalité est de travailler par étape, afin d'éviter des tensions entre les différents intérêts. La première étape consiste à inciter à un usage courte durée du stationnement, pour pouvoir arriver à un changement d'habitude et faire la démonstration que le taux d'occupation n'est pas saturé, avant d'envisager de supprimer des places de parc pour un aménagement cyclable dans une seconde étape.



8.6.6 Ch. de la Robellaz (P)

A la question de proposer d'autres mesures de ralentissement (à l'image du chemin des Trois Sapins), il a été répondu que les contraintes liées aux tracteurs accédant au centre collecteur

8.7 Conclusion

La Commission propose de voter les conclusions suivantes qui ne diffèrent pas de celles du préavis.

Le Conseil communal d'Echallens

- **Vu** le préavis municipal n° 04/2024 du 21 mars 2024 ;
- **Vu** le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ;
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide:

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les mesures et travaux d'aménagements décrits dans le préavis pour l'amélioration des cheminements de mobilité douce pour accéder aux sites scolaires ;
2. **d'accorder** à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 790'000.- ;
3. **d'autoriser** la Municipalité à financer cette dépense, si nécessaire, au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment.

Le Président passe ensuite la parole à M. Serge WENGER pour le rapport de la COFIN. Ce projet faisant partie du plan d'investissement la COFIN préavise positivement pour le préavis précité.

Le nombre de Conseillères et Conseiller se monte désormais à 46 membres avec l'arrivée de M. Bruno MARECHAL.

Le Président ouvre la discussion.

M. Marc MULLER intervient au sujet de ce préavis. Tout d'abord, il fait remarquer que ce préavis est à saluer et à soutenir, car il oriente Echallens vers la réalisation d'un réseau de mobilité complet et continu, plus équitable pour tous les modes de déplacement. Il est néanmoins encore bien trop timoré par rapport à ce qui peut et devrait être fait aujourd'hui.

Dans l'introduction de son préavis, la Municipalité souligne pourquoi elle compte agir. Il convient d'insister sur les motivations très nobles qui sont exprimés, et de les garder en tête :

- agir pour permettre une mobilité décarbonée;



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

- favoriser l'autonomie des enfants, qui est un besoin essentiel pour leur bon développement
- permettre une activité physique quotidienne, saine et intégrée au quotidien pour lutter contre l'épidémie d'obésité notamment
- retrouver de la convivialité dans le bourg, la mobilité douce étant silencieuse et propice aux échanges

Il ajoute que les mesures planifiées, comme souvent quand on agit en faveur des usagers les plus vulnérables, vont profiter à toutes et à tous. De l'adulte qui peut faire ses courses à vélo confortablement et en sécurité, à l'automobiliste qui subit moins de congestion du trafic grâce au report modal.

Les études réalisées semblent d'excellente qualité. Grâce à elles, on peut avoir une vision d'ensemble et agir de la manière la plus pertinente possible. Mais comme toutes les études, elle a ses limites. Dans le cas présent :

- La question du stationnement vélo est oubliée. Sur les sites scolaires, les pince-roues sont encore d'un autre temps, abîmant les roues et ne permettant pas de sécuriser correctement sa monture. Et la capacité d'accueil a atteint ses limites quand le beau temps encourage les jeunes à pédaler.
- Les liaisons cyclables avec les autres villages restent encore à étudier et à améliorer. Les élèves des Trois-Sapins sont très nombreux à venir des villages voisins, et gagneraient eux aussi à bénéficier d'itinéraires sûrs et confortables pour pratiquer une mobilité active au quotidien.

Pour revenir à l'intérieur du périmètre des études réalisées, il y a selon lui, deux points importants à relever.

Le premier concerne le chemin du Grand Record, juste devant le collège de Court-Champ. Il est difficile de trouver un endroit où la sécurité des élèves doit être prise plus au sérieux que celui-ci. Mais bien que la mesure proposée, à savoir un îlot, soit utile, elle ne suffira pas à tranquilliser des parents qui laisseraient leurs enfants se rendre à l'école à vélo. Parce qu'en venant du côté de la Route de Lausanne, l'enfant doit bifurquer à gauche avant de rejoindre le parking à vélo, croisant ainsi le flux de voitures qui vient en sens opposé. C'est dangereux, sachant que les jeunes enfants ont du mal à évaluer et anticiper le comportement des automobilistes et à décider quand ils peuvent traverser.

Des solutions existent pour éliminer ce problème ! Une portion du chemin du Grand Record pourrait être interdite aux véhicules motorisés durant les heures de début et de fin des cours, tout en permettant l'accès au parking de l'école et la circulation des habitants. Les innombrables écoliers piétons y gagneraient aussi énormément.

Parce qu'en l'état, le chemin du Grand Record reste un gros frein à la mobilité douce dans le cadre scolaire. C'est particulièrement dommageable parce que la totalité des itinéraires pour les élèves primaires passent par cette rue.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Il interpelle l'assemblée et demande si la Municipalité est prête à réfléchir à des solutions plus ambitieuses, comme par exemple celle qu'il a évoqué ?

Le second point concerne la Grand Rue. La proposition d'un contresens cyclable, qui est réalisable et peut être classée dans les mesures dites « légères », sans génie civil trop important, doit être réalisée le plus rapidement possible. En effet, la Grand Rue relie l'ouest et l'est du Bourg, et à ce titre elle est un axe central du réseau cyclable communal. Plusieurs itinéraires menant aux Trois Sapins pourraient avantageusement l'emprunter. Cela rendrait aussi les aménagements sur de la rue des Terreaux moins urgents, et tous les cyclistes d'Echallens et d'ailleurs en profiteraient, quel que soit leur âge et la raison de leur déplacement.

Le rapport de la Commission explique que la Municipalité souhaite attendre un bilan de la nouvelle politique de stationnement au centre Bourg. Soit. C'est, selon lui, la politique des petits pas. Mais il serait bon que ces petits pas s'enchaînent de manière rythmée et déterminée, afin d'arriver à l'objectif que la Municipalité s'est fixé, à savoir : favoriser la mobilité douce.

Ainsi, voir que cette mesure n'est pas incluse dans le préavis l'inquiète et il se demande quand la Municipalité ira-t-elle de l'avant sur ce point ? Quel planning est prévu ?

Avant de conclure, il relève encore deux points qui pourraient être améliorés dans le cadre du préavis :

- Sur le chemin de la Robellaz, qu'il connaît bien, il trouverait très utile de tracer une portion de bande cyclable le long de la montée depuis le carrefour du tennis. Celle-ci pourrait s'arrêter avant le premier carrefour, donc sans supprimer la priorité de droite. En effet, en raison de la pente de cette portion de route, le différentiel de vitesse entre un vélo et une voiture est important malgré la limitation à 30 km/h. Une petite exception aux principes qui régissent les zones 30 km/h se justifie donc selon moi, d'autant plus qu'il s'agit d'un axe cyclable majeur pour l'accès aux Trois Sapins avec pas moins de cinq itinéraires vélos retenus.
- À la gare du LEB, des goulottes à vélo pourraient aussi être installées le long des escaliers menant du quai 2 à la Route de Lausanne.

En conclusion, le Conseil communal doit soutenir ce préavis, même s'il convient de regretter qu'il reste timide sur certains axes. Ce préavis est une belle avancée, mais il y a encore du travail pour retrouver un traitement équitable de la mobilité douce dans notre Bourg.

M. Christian MONNEY, Municipal, reprends les points évoqués:

- Le Grand Record : il n'y a pas de réflexion, à l'heure actuelle, de la part de la Municipalité pour fermer la route ponctuellement durant certaines heures. Les enfants qui doivent traverser la route sont protégés, selon lui, par l'ilot routier (ce dernier force les voitures à rester en arrière car il n'est pas possible de croiser en voiture avec un aménagement de ce type) ;
- Concernant la Grand'Rue et le contre sens cyclable ; dans le cadre de la discussion avec la commission de mobilité, cette question est déjà ressortie. Il relève surtout que le contre sens cyclable nécessiterait de changer complètement la signalisation lumineuse de tout le carrefour ;



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

- En terme de planification, il y a une réflexion en terme de parcage mais la Municipalité souhaite réfléchir de manière globale sur l'ensemble de la Grand'Rue ;
- Concernant Robellaz et la bande cyclable : l'inspecteur de la signalisation préavis négativement notamment par rapport aux éléments de modération. La création d'une bande cyclable nécessiterait des aménagements de chaussée ;
- Concernant les goulottes de la gare du LEB : La Municipalité regardera dans quelle mesure il peut être intégrer ceci dans le préavis.

Mme Christine TRENZ MAGNIN salue le préavis pour motiver et encourager les élèves à aller à l'école en mobilité douce. Le conseil des établissements de l'ASIRE organise une journée pour aller à pied à l'école autour de la 20^{aine} de septembre. Il va, d'ailleurs, renommer cette journée "journée de la mobilité douce" et non plus "journée à pied à l'école". Elle propose à la Municipalité de se joindre à cette manifestation pour valoriser cette journée.

M. Bruno MARECHAL salue également la démarche qu'il juge très intéressante. En terme de stratégie globale, il lui semble que la Commune va dans le bon sens mais qu'il est nécessaire de creuser un peu les propositions de la Municipalité. Il propose de :

- Assurer la continuité des parcours. Il constate que les parcours sont très sinueux ;
- Eviter ou limiter les changements de revêtements (goudronnés ou non) ;
- Optimiser la sécurité. Il y a encore de nombreuses questions qui se posent notamment pour pouvoir laisser aller des enfants seuls à l'école.

Il détaille deux points. Concernant Court-Champs, il constate qu'il y a encore beaucoup de "parents-taxis". Il y a des plots en plastiques qui distinguent la bande cyclable et la route mais en ajoutant une petite dizaine de ces plots, cela éviterait/empêcherait les parents de stationner sur la bande cyclable.

Concernant la route de Moudon, il s'interroge sur le trajet des vélos. Lorsque la chaussée sera refaite, est-ce qu'il y aura une intégration des cyclistes ?

M. Jean-Christophe BOILLAT répond à quelques éléments. Concernant le 2ème point (route de Moudon) évoqué par M. Bruno MARECHAL, il est difficile d'avoir un double sens vélo sur le trottoir sud et cela nécessiterait un élargissement de ce dernier. Concrètement jusqu'à 12 ans, les enfants peuvent circuler sur le trottoir et le passage permettra aux enfants de plus de 12 ans de traverser, descendre de leur vélo et le pousser. Il n'y a, donc, pas d'aménagement spécifique mais une vision plus sécuritaire.

M. Christian MONNEY revient sur le sujet de la continuité et souligne que, grâce à l'étude ces types de point (la continuité des pistes cyclables) ont pu être soulevés afin d'être améliorés dès qu'un aménagement routier devra être fait. Concernant le Chemin du Grand Record, il va regarder avec la Municipalité.

Concernant la Route de Moudon : il est principalement prévu des bandes cyclables sur ce tronçon-là. Il n'est pas possible de modifier drastiquement la largeur de la chaussée. Le pont sur le Talent étant constitué de passerelle adjacente et il n'est pas possible d'envisager d'autres solutions actuellement.

Le Président clôt la discussion.



Le Président relit les conclusions du préavis soit :

Le Conseil communal d'Echallens

- **Vu** le préavis municipal n° 04/2024 du 21 mars 2024 ;
- **Vu** le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ;
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide:

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les mesures et travaux d'aménagements décrits dans le préavis pour l'amélioration des cheminements de mobilité douce pour accéder aux sites scolaires;
2. **d'accorder** à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF790'000;
3. **d'autoriser** la Municipalité à financer cette dépense, si nécessaire, au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment.

Le préavis est accepté à l'unanimité

Le Président remercie Messieurs Jean-Christophe BOILLAT et Serge WENGER pour leurs rapports.

9) Divers

Mme Catherine CARRON remercie la Municipalité pour l'organisation de la séance d'information du 3 juin de 20h à 21h30. Elle se demande néanmoins dans quelles mesures les tranches de la population moins représentée en politique seront prises en considération dans le sondage : par exemple, les enfants/la jeunesse et les personnes issues de la migration ? L'aménagement du site concerne par ailleurs directement les enfants donc il serait souhaitable que des efforts spécifiques soient mis en place pour les toucher : par exemple, en choisissant un horaire adéquat. Elle se demande par conséquent ce qui a motivé le choix d'un horaire à 20h ? Elle demande également si les associations de migrant-e-s ont été spécialement informés de cette soirée ? Pour des questions d'inclusivité, elle espère que le sondage sera rempli de la manière la plus représentative de la population d'Echallens. Il serait dommage de se retrouver « entre-soi » à la séance d'information du 3 juin, même si elle apprécie bien sûr la compagnie de ses collègues du Conseil communal.

M. Serge BORNICK, Syndic, répond qu'il y a un flyer qui a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Il reconnaît néanmoins que les flyers de type "*tout-ménage*" ne sont pas d'une grande fiabilité. Cela devrait toucher toute la population et cela sera également sur le site internet. S'il y a un taux jugé insuffisant, flyers seront à nouveau envoyés et d'autres mesures pour augmenter le taux de réponse seront envisagées. Pour l'horaire, il est difficile de convenir à tout le monde mais les questionnaires sont faits pour tout le monde et les parents pourront tout



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

à fait en discuter avec leurs enfants. Par ailleurs, ces questions seront en ligne et ils pourront participer en ligne.

M. Serge WENGER a constaté que la toiture du Château (ancienne partie) avait quelques petits soucis.

M. Sébastien SALVI, Municipal, répond que le service des bâtiments a mandaté un charpentier pour trouver la cause et obtenir un devis de réparation.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h56.

Le Président :

La Secrétaire :

Conseillers excusés :

BOURGEOIDS Frédéric, CAMARA Saran, FALCIANO Olivier, FREYMOND Cédric,
MORRISON Monique, VUAGNIAUX Caroline, WENGER Quentin

Conseillers absents :

CAPDEVILA Juan, TYE Robert